



CONSEIL DE L'UNION
EUROPÉENNE



Conclusions du Conseil sur une stratégie de l'Union européenne pour la sécurité et le développement dans la région du Sahel

*3076ème session du Conseil AFFAIRES ETRANGERES
Bruxelles, 21 mars 2011*

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. Le Conseil se félicite de la présentation d'une stratégie de l'Union européenne pour la sécurité et le développement dans la région du Sahel, proposée par la Haute Représentante et la Commission en réponse à la demande adressée par le Conseil des affaires étrangères lors de sa session du 25 octobre 2010.
2. Le Conseil est conscient de la multiplicité des aspects et des interrelations qui caractérisent les défis auxquels les pays de la région du Sahel sont confrontés, tant au niveau national qu'au niveau régional. Il rappelle que l'on ne saurait séparer la sécurité et le développement; une amélioration de la situation sur le plan de la sécurité est indissociable de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté dans la région.
3. Dans ce contexte, le Conseil souscrit à l'approche intégrée ainsi qu'aux objectifs stratégiques qui sont proposés dans la stratégie politique, qui définira non seulement le cadre de l'action de l'UE en faveur de la région mais offrira également un moyen utile d'améliorer la cohérence, la coordination et l'efficacité de cette action. Le Conseil approuve également le fait de mettre principalement l'accent, dans la phase initiale de la stratégie, sur le Mali, la Mauritanie et le Niger, en orientant l'action autour de quatre axes spécifiques: développement, bonne gouvernance et résolution des conflits internes; action politique et diplomatique; sécurité et État de droit; lutte contre l'extrémisme violent.

P R E S S E

4. S'appuyant sur les efforts actuellement déployés au niveau national, bilatéral et multilatéral, l'UE œuvrera en étroite coopération avec les autorités des pays de la région, la société civile et les instances régionales et internationales, notamment l'Union africaine (UA) et la CEDEAO, afin de lutter contre les causes profondes de la pauvreté et de soutenir le développement économique, la bonne gouvernance et l'amélioration de l'accès des populations locales aux infrastructures essentielles et aux services de base. L'UE soutiendra aussi la consolidation des institutions étatiques, de la justice, de la police et des douanes de manière à renforcer la sécurité et l'État de droit dans la région, en vue de faire reculer les menaces que constituent le terrorisme, les enlèvements et les activités criminelles transfrontières telles que le trafic de drogue et la traite des êtres humains.
 5. Travaillant en étroite coopération avec ses partenaires, y compris l'UA et la CEDEAO, l'UE continuera d'aider les pays de la région dans leurs efforts pour renforcer la stabilité politique, la sécurité, la gouvernance et la cohésion sociale en établissant les conditions propices à un développement local et national durable et en contribuant à apaiser les tensions internes ainsi qu'à faire face aux défis que constituent l'extrémisme violent, le terrorisme et la criminalité organisée.
 6. Le Conseil invite la Haute Représentante et la Commission à formuler des propositions sur la base de la stratégie présentée, afin que les instances préparatoires du Conseil concernées examinent sans délai les mesures et actions à prendre pour définir et mettre en œuvre cette stratégie. Le Conseil invite également la Haute Représentante à mener des consultations avec les partenaires dans la région ainsi qu'avec l'UA et la CEDEAO."
-